

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 1^{er} AOÛT 2015 33, 3ème Avenue, Parc du Rocher

L'assemblée débute à 10h05,
90 membres sont présents ou représentés,
Le quorum étant de 47, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer.

1 - RAPPORT MORAL

Jacques GUIBLAIS, coprésident, présente le rapport moral :

1.1 Accueil des adhérents

Bienvenue à tous pour cette Assemblée Générale Ordinaire de notre association. C'est l'instant privilégié où chacun peut s'exprimer sur les actions à mener.

C'est aussi le moment où nous nous retrouvons tous rassemblés, surtout lors du pot de l'amitié où la convivialité favorise les échanges, avec la possibilité de partager nos points de vue et le plaisir de profiter du cadre de vie de notre beau Parc du Rocher qu'il nous faut protéger avec détermination.

1.2 Remerciements à Raymond PILET.

Nous ne pouvons commencer cette Assemblée Générale sans remercier Raymond PILET pour l'action qu'il a menée durant les 11 années de sa présidence.

De par sa compétence, son sens de la communication, sa connaissance de la mer et de l'histoire du Parc du Rocher, il marquera de son empreinte l'action de notre association.

Nous le remercions également, ainsi que son épouse Christiane, pour leur accueil et leur disponibilité permettant le déroulement de cette AG.

1.3 Poursuite dans l'esprit et la méthode de l'action de l'Association

Succéder à Raymond PILET est un défi que le Conseil d'Administration du 22 août 2014 a relevé en nommant 2 coprésidents. Nous poursuivrons l'action de l'association dans le même esprit et avec la même détermination.

1.4 Rappel sur le but de l'Association

1.4.1 Information des adhérents

Notre volonté première est de vous informer sur les événements qui se produisent dans notre parc, à La Grière ou à La Tranche. Cette information nous vous la devons au plus vite, surtout lorsqu'elle concerne des situations qui peuvent affecter nos propriétés ou notre trait de côte, comme lors des périodes de tempêtes. Nous savons combien il est angoissant, surtout quand on est loin, de rester dans l'ignorance dans de telles circonstances.

Cette information rapide vous l'avez grâce au site Internet de l'association et aux alertes envoyées par e-mail. Nous incitons d'ailleurs les adhérents qui n'ont pas encore donné leur adresse électronique à le faire.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Nous voulons remercier ici Renée FRIN et René BLANC pour leur réactivité quant à la diffusion et la mise en ligne. Nous connaissons la charge de travail que représente la mise à jour d'un site Internet.

Nous poursuivrons également la rédaction du bulletin annuel qui, entre deux Assemblées Générales, permet de rétablir un contact direct avec chacun d'entre vous et, grâce au « Trio pour l'Info », de connaître l'actualité tranchaise.

1.4.2 Défense du bien commun

L'action de l'association, c'est aussi la défense du bien commun.

Rappelons qu'elle n'a pas vocation à intervenir dans les relations individuelles face aux administrations ou entre propriétaires. Elle n'a pas non plus mission à entreprendre des travaux.

Nos moyens d'action reposent sur les relations entretenues avec les pouvoirs publics, mairie ou préfecture, en privilégiant le dialogue constructif. Deux fois par an nous participons, en mairie, aux réunions des représentants des parcs où nous sommes amenés à donner notre avis et à émettre nos souhaits au titre des aménagements.

C'est aussi, lorsque la sécurité sur notre littoral nous semble menacée, d'alerter les pouvoirs publics comme la *Direction Départementale des Territoires et de la Mer* (la D.D.T.M.).

Si nos souhaits sont en général bien reçus de la part des élus, nous devons constater que lorsqu'il s'agit du littoral, nous nous heurtons aux complications administratives dès lors que plusieurs acteurs publics sont impliqués. C'est en particulier le cas lorsque des travaux nécessitent d'accéder au domaine maritime. Gilles GOBLET vous en reparlera.

1.5 Sujets importants :

Si cet hiver la mer a été relativement calme et n'a pas entraîné de dégradations nouvelles, certaines situations restent encore préoccupantes et attendent toujours une solution.

Citons, en particulier, la protection de la « dune ouest », de l'espace devant « La Horde » et la suppression de la descente 37. Gilles GOBLET détaillera ces points dans le rapport d'activité.

Nous devons persister, auprès des pouvoirs publics, dans la demande de solutions.

Et pour suivre les conseils, dans un autre domaine, de Nicolas Boileau : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ». Rappelons-nous le temps qu'il a fallu pour obtenir le balisage des bouchots

1.5.1 Le trait de côte

Dans son dernier rapport moral, Raymond PILET soulignait le changement de paradigme de l'action de l'association suite à la tempête Xynthia.

Bien sûr nous devons continuer à améliorer notre cadre de vie dans le Parc du Rocher ; mais à l'heure où l'Etat envisage de ne plus défendre systématiquement tout le littoral, l'action future de l'Association sera d'être encore plus vigilants quant à la protection de nos plages, de nos dunes avec l'objectif majeur de protéger notre parc des risques encourus lors des coups de mer.

1.5.2 PPRL - PLU

L'Etat a ainsi décidé d'**élaborer un Plan national des Submersions Rapides (le PSR)**.

Le préfet de Vendée a donc établi le projet d'un **Plan de Prévention des Risques Littoraux** (le PPRL). Ce plan est soumis à enquête publique durant ce mois d'août, dévoilant la stratégie des pouvoirs publics concernant le littoral. Ce projet de plan peut avoir des conséquences importantes sur nos propriétés; nous vous invitons à participer activement à cette enquête publique.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Parallèlement une enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a lieu du 20 juillet au 21 août 2015. Le PPRL aura évidemment des conséquences sur le PLU.

1.6 Conclusion

Pour conclure, nous voyons que les sujets d'action de l'association sont récurrents mais que les décisions que prend l'Etat peuvent avoir des conséquences importantes sur notre lieu d'habitation pour les uns et de vacances pour les autres. Nous devons tous être très attentifs à ce devenir.

L'Assemblée Générale est l'occasion de nous exprimer. Alors, aux moments des débats et lors de la venue attendue du Maire, en fin d'Assemblée, n'hésitez pas à prendre la parole.

Vous l'aurez constaté ...vous devrez désormais vous passer de l'art oratoire de Raymond ; mais nous ferons en sorte que notre action s'inscrive dans la continuité de la sienne et nous espérons qu'elle aura votre adhésion. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui nous ont aidés dans cette transition.

La parole est maintenant à Gilles GOBLET qui va nous décrire, dans le rapport d'activité, l'action entreprise depuis un an

2 - RAPPORT D'ACTIVITE

2.1 Précédente Assemblée Générale

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le samedi 9 août 2014 avec 92 adhérents présents ou représentés. Elle a bénéficié en seconde partie d'échanges avec M. le Maire, Serge KUBRYK, M. Dominique GONNOT, 1^{er} adjoint plus particulièrement en charge du littoral, de l'environnement et du développement durable, et Monsieur Jacques GAUTHIER 3^{ème} adjoint chargé notamment de l'urbanisme, la voirie, et des travaux.

Le compte rendu de cette réunion vous a été adressé début septembre 2014.

2.2 Synthèse chronologique de l'activité

- 140910 Envoi du CR AG 9 août 2014
- 140911 Suggestion d'un projet de protection de la dune « Eden-La Horde »
- 141002 Envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie 1410
Mise en ligne des photos suite au premier coup de mer, les 8 et 9 octobre
- 141028 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé.
- 141118 Présence à la présentation du PPRL du Bassin du Lay, à Longeville
- 141202 Entretien avec Mr GONNOT, à la Mairie de La Tranche-sur-Mer, puis sur site en présence de M. Dupuy directeur des services techniques
- 141222 Présence à la réunion de présentation du PLU de La Tranche-sur-Mer

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

- 150105 Réception du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 28/10/14
- 150106 Echanges avec M. Poupard, propriétaire de La Horde
- 150120 Bulletin 2015
- 150123 Envoi et mise en ligne du bulletin annuel
- 150207 mise en ligne des quelques images de l'évolution du front de mer entre novembre et janvier, après les plus gros coefficients de la période
- 150304 Réponse à M. Denis Poupard
- 150412 Réception de la réponse de la DDTM à M GONNOT concernant les autorisations de travaux en front de mer
- 150417 Réception de la réponse de M GONNOT à la DDTM
- 150505 Envoi de nos points à inscrire à l'ODJ de la « réunion des Parcs » en Mairie
- 150530 Réunion des parcs en mairie, et rédaction du résumé
- 150624 Courrier adressé à la DDTM alertant du danger de la fermeture de la descente 37
- 150701 Réception du compte-rendu de la réunion des Parcs en Mairie du 30/05/15
- 150717 Réception de la réponse de la DDTM concernant la descente 37
- 150719 Mise en ligne et envoi de l'invitation à l'Assemblée Générale du 1 août 2015
- 150726 Réponse reçue de M GONNOT suite au courrier DDTM

2.3 Réunions et entretiens depuis l'Assemblée Générale 2014

Réunions avec la municipalité :

Le 28 octobre 2014, les représentants des Parcs ont été reçus en Mairie par M. KUBRYK, Maire, accompagné de MM. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, Jacques GAUTIER 3ème adjoint, DUPUY directeur des services techniques et Mme GRONDIN assistante de Direction.

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Alban BLANCHARD et Gilles GOBLET.

Le 30 mai 2015, seconde réunion avec les représentants de la Mairie (M. Serge KUBRYK - Maire, M. Dominique GONNOT – 1er Adjoint, M. Jacques GAUTIER – 3^{ème} Adjoint, M. DUPUY – Directeur des Services Techniques, Mme GRONDIN assistante de Direction).

L'Association du Parc du Rocher était représentée à cette réunion par Jacques GUIBLAIS et Gilles GOBLET.
Ont été abordés principalement les points suivants :

2.3.1 Défense du littoral et protection des dunes :

- La plage et la dune se ré-ensablent, les poteaux et les fils lisses disparaissent. De nouveaux poteaux ont été posés, afin de recevoir les ganivelles tout le long des plages.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

- M le Maire confirme la fermeture de la **descente 37** *la plus malmenée, la plus attaquée*. Des travaux *d'entretien* de l'épi seront réalisés. L'accès à la plage se fera par la descente 36 « Eden Roc » très proche. Nous alertons de nouveau des dangers de cette solution. M le Maire précise que la DDTM refuse tous travaux utilisant la solution de protection douce « pieux-paille » jusqu'alors subventionnée. Cet aménagement est maintenant qualifié de protection dure, et refusé sans étude d'impact. Seule la protection entre les descentes 39 et 40 sera entretenue.

- L'acquisition de la **dune STEINBERG** est toujours envisagée, mais l'accord n'a toujours pas été trouvé. Il est nécessaire d'attendre la publication du PPRL, probablement 2015-2016. La procédure arrive à l'étape de l'enquête publique qui est programmée en Août 2015. La mairie affichera les nouveaux plans produits par l'état, à titre d'information sans engagement de sa part. Après protection, les zones d'érosion jusqu'à 50 mètres de la plage, devraient être réduites à 15-20 mètres, et concerner 3-4 maisons à la porte des Iles. M le Maire juge que la commune de La Tranche sur Mer *s'en tire mieux que les autres communes voisines*.

(www.vendee.gouv.fr Informations Acquéreurs Locataire (IAL).

- L'aménagement « **Eden-La Horde** » est évoqué. Il n'y aurait pas d'opposition de principe de la Mairie à nos demandes. Mais M le Maire rappelle que la commune ne veut pas payer pour les suites de travaux engagés par les particuliers sans autorisation sur le domaine public.

Puis l'aménagement « Eden-La Horde » est abandonné, d'abord faute d'un accord trouvé avec le propriétaire, ainsi qu'en l'absence d'autorisation accordée par la DDTM.

- Les travaux d'aménagement envisagés de la **descente 38**, seront réalisés après la période de « gros » entretien des plages, *soit normalement avant juillet*.

- M le Maire et M. GONNOT exposent le désaccord, entre la Commune et la DREAL, concernant les protections du secteur de la « **Belle Henriette** » :

L'obligation de construire les protections sur le domaine privé provoque les procédures d'expropriation de 10 maisons et 2 campings. *Cela représente une fortune*, un coût estimé à 2 millions d'euros, et compte tenu des recours une réalisation à 8 ou 10 ans.

Le dossier est sur le bureau du 1^{er} Ministre.

- **G.C.U** : procès toujours en cours. Les dirigeants voudraient que la commune paie les travaux pour la remise en état du milieu de la défense.

- Le **PPRL** laisse apparaître une nouvelle notion de **zone d'érosion**, à consulter sur www.vendee.gouv.fr Informations Acquéreurs Locataire (IAL). L'Etat préconise de **ne plus défendre cette zone, et d'envisager la disparition des maisons**. Mais les avis des DDTM sur ce sujet sont différents, et donc pas cohérents sur l'ensemble de la côte.

M le Maire précise qu'il s'oppose au nouveau PPRL de la commune publié par la Préfecture, et affiché en mairie, principalement au sujet des « Générelles » et de « la Belle Henriette ».

- **PLU** : L'enquête publique concernant le PLU aura lieu du 20 juillet au 21 août. Les documents seront présentés sur le site de la commune, si possible. Le PLU définitif devrait être publié en fin d'année 2015, et confirmer la disparition du POS. De nouvelles zones constructibles apparaîtront côté « la Terrière » avec des contraintes allégées.

2.3.2 Urbanisme et voirie :

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

- Nos demandes concernant l'évacuation des eaux pluviales sont acceptées: entretien et curage des puisards, réalisations de nouveaux regards d'absorption, n°30 1^{ère} av, 32-33-34 3^{ème} avenue.
- Nos demandes concernant les remises en état de la **voirie** sont à présenter à M DUPUY, comme habituellement.

2.3.3 Projets municipaux - Aménagement urbain :

- La commune souhaite améliorer l'accès au ponton d'embarquement par la pose de nouvelles protections. Des corps-morts supplémentaires seront posés.
- La commune va bénéficier de 800 000€ de subvention pour la réalisation du port à sec. L'appel d'offre pour l'opérateur est prévu, mais pas pour 2015. Seul *un galop d'essai est envisagé*. La mise en fonctionnement du port à sec sera confiée à 2 concessionnaires : 2015 opération « test gratuit », 2016 début officiel de l'activité.
- La mairie confirme l'acquisition du terrain « Sweety Park ».
- L'important complexe « jeunesse-enfance » *est en route...*
- Le Pavillon de l'Aunis sera fermé pour travaux de rénovation durant l'été 2016, les *colonnes* disparaîtront.
- L'aménagement des « Tennis » sera terminé avant la fin de l'année.
- Les terrains des anciens « Tennis » seront vendus, et vont permettre la construction le la « Balnéo » avec centre de remise en forme et salle de fitness. 35 à 40 maisons seront commercialisées.
- La création d'un golf (après l'approbation du PLU) sur des terrains non constructibles par une filiale de la SAUR, est toujours d'actualité, sachant que la commune de La Faute n'aurait toujours obtenu les autorisations pour son propre projet.
- La réalisation d'une déchetterie pour les 3 communes à l'arrière de la « Belle Henriette », est abandonnée.

2.3.4 Divers :

- Traitement des **chenilles processionnaires** : le traitement par hélicoptère n'est plus autorisé. Le traitement terrestre relève de la compétence de l'intercommunalité. Il est indispensable de s'inscrire au programme de traitement public/privé au sol, et payant, chaque été pour une réalisation en septembre. Un traitement terrestre global par secteur reste pratiqué tous les 3 ans, compte tenu du coût élevé pour la commune.
- Afin de limiter le dépôt des sacs d'ordures ménagères au sol, la commune s'est fixé comme objectif de créer une 4^{ème} colonne dans les centres de tri en apport volontaire. Ce dossier n'a pas pu trouver de solution à ce jour.
- Pour répondre aux nouvelles normes du ramassage des déchets ménagers « verres et papiers », la commune met à disposition des particuliers de nouveaux bacs à roulettes, à retirer au CTM. Les anciens bacs peuvent être conservés, mais ne seront plus vidés.
- Les parkings du centre de La Tranche deviennent tous payants (0.20€ le ¼ d'heure), avec la première heure gratuite, entre 11:00 et 20:00. La communes doit trouver des recettes complémentaires,

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

compte tenu de la baisse des dotations de l'état, et choisi de faire payer principalement les visiteurs à la journée, tout en favorisant la rotation des véhicules.

- La commune est intervenue auprès des services compétents de l'état au sujet du déboisement « intensif » de la forêt domaniale. Suite à la tempête XYNTIA, ces travaux prévus de longue date auraient pris du retard, et se sont cumulés cette année.

2.4 Les principaux objectifs 2014/2015 décidés par le CA du mois d'août 2014 (inchangé)

Poursuite de la surveillance de notre trait de côte

Continuer à faire vivre le Site Internet pour améliorer la diffusion des informations.

Poursuite de l'édition du bulletin annuel en complément du site Internet.

2.4.1 Surveillance de notre trait de côte

Une surveillance permanente de la tenue des défenses et du recul de la dune est assurée par certains résidents, en particulier lors des fortes marées ou des coups de vent.

2.4.2 Site Internet - Alertes News

Le Site Internet de l'Association www.parcdurocher-lagriere.fr est le lien privilégié de l'association avec ses adhérents, informant quasiment en temps réel des événements concernant le parc et La Tranche.

Les deux tiers des adhérents ont donné leur adresse électronique et reçoivent donc un message de mise en ligne de toute nouvelle rubrique.

Nous suggérons à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous communiquer leur adresse e-mail, étant bien entendu que celle-ci ne sera exploitée que par le comité de rédaction.

2.4.3 Sécurité

Le 2 décembre 2014, une réunion sur place entre Monsieur GONNOT, Gilles GOBLET et Monsieur DUPUY, Directeur des Services Techniques, a permis de confirmer les travaux envisagés au Parc du Rocher:

- Nos demandes concernant les **marquages au sol** sont acceptées : priorité à la sortie du parc (sur bd des Vendéens / angle 1^{ère} avenue), limitation de vitesse au sol (30 km/h), signalisation des ralentisseurs (bandes blanches non réalisées).
- Un aménagement type rondin de bois pour canaliser le stationnement, et favoriser la sécurité de circulation dans **l'impasse ouest de la 8ème avenue** nous est proposé...mais l'installation d'un portique n'est pas envisageable. Les détails sont réglés avec M DUPUY. La mairie précise que notre exemple de panneau de signalisation « interdit aux véhicules habitables » est illégal, et que les utilisateurs de camping-cars connaissent parfaitement leur droit.
- Descente 38 (face à la 1ère Avenue) : le **revêtement** de la descente reste assez dégradé. Il est décidé la réfection complète. (non réalisé à ce jour)

Le 24 juin 2015, nous adressons un **courrier alertant la DDTM** sur le risque que représente la fermeture de la descente 37. Nous souhaitons insister sur **cette situation très dangereuse**, et nous demandons de bien vouloir prendre toutes dispositions afin de permettre les aménagements habituels d'accès à la plage du Parc du Rocher.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Nous recevrons une réponse de la DDTM le 17 juillet par mail.

Monsieur GONNOT nous précise qu'à cette date la saison est sérieusement commencée, et que les travaux sur la plage sont devenus risqués. Monsieur GONNOT sera absent pour l'AG, mais affirme qu'il n'oublie pas notre parc.

2.4.4 Bulletin annuel

Le bulletin annuel de l'association vous a été envoyé en janvier. A mi-chemin entre les Assemblées Générales, il permet de vous informer sur l'état du parc et du trait de côte ainsi que des dernières actions menées par l'Association. Il nous tient également informés de ce qui se passe à La Tranche : travaux d'aménagement, événements culturels etc.

3 - DEBAT ET VOTE SUR LES DEUX RAPPORTS

Le débat est ouvert et porte d'abord sur les bacs de ramassage des verres et des papiers. M. SALMON demande à quelle date les petits bacs ne seront plus vidés (à voir avec le Maire).

Mme DAMY nous informe que les services techniques livrent les nouveaux bacs, et elle propose que chacun s'inscrive pour prévoir une livraison pour l'ensemble du Parc, mais il lui est répondu qu'il serait trop compliqué d'organiser cette distribution. La décision de changer ces bacs ne vient pas de la mairie mais d'un accord national, interdisant aux ripeurs de soulever les bacs.

Alban BLANCHARD signale qu'un adhérent se plaignait que des bateaux accostaient devant la plage pour prendre des personnes à bord et du danger que cela représente.

Le propriétaire du n°3 de la 7^{ème} avenue, qui habite dans la partie basse de la rue, reçoit les eaux de pluie dans son terrain, il demande la pose d'un puisard.

Gilles GOBLET explique que la coupe des pins dans le parc est soumise à une demande d'autorisation, et qu'il est nécessaire de replanter une quantité identique d'arbres.

Jean-Gérard CHOPIN nous explique qu'il y a 2 types d'arbres sur le parc : les pins maritimes et les cupressus. Ces derniers sont des arbres qui donnent beaucoup d'ombre. Il est souhaitable de se mettre d'accord avec les voisins. Jacques GUIBLAIS pense que dans toutes circonstances il est préférable de trouver un accord de "bon voisinage".

Mme MARTI de la 8^{ème} avenue nous informe que son voisin enlève toutes les herbes de la dune et qu'il voudrait qu'elle fasse de même. Elle demande s'il existe une règle. Bien que ce ne soit pas sur le domaine public, il lui est suggéré de poser la question lors de la venue du Maire.

Un adhérent est choqué par les parkings payants pour les accès aux plages à La Tranche, il pense que les utilisateurs partiront ailleurs à court terme. La question va être posée au maire.

Les adhérents sont appelés à voter sur le rapport moral puis sur le rapport d'activité. Ces deux rapports sont approuvés par vote à main levée.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Rapport moral : Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 95

Rapport d'activité Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 95

4 - RAPPORTS FINANCIERS

Le Trésorier, Francis OGIER, présente les comptes de l'Association, lesquels sont distribués en séance à chaque participant.

4.1 Bilan 2014

I - COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	1758,87€
- Cotisations des adhérents (140 adhésions)	1680,00€
- Cotisation 2013 réglée en 2014	12,00€
- Cotisation 2015 réglée en 2014	12,00€
- Produits financiers	54,87€
CHARGES	966,75€
- Pot de l'amitié	467,75€
- Fournitures de bureau	58,96€
- Affranchissement	44,52€
- Imprimerie/Photos	201,72€
- Site internet	71,86€
- Assurance	80,00€
- Dépense exceptionnelle	41,94€
RESULTAT DE L'EXERCICE	792,12€

II – BILAN au 31 décembre 2014

ACTIF		PASSIF	
Synthèse C/C	2568,48€	Report	6620,54€
Synthèse livret	4844,18€	Résultat 2014	792,12€
TOTAL	7412,66€	TOTAL	7412,66€

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Le bilan 2014 est soumis au vote des adhérents

Il est approuvé par vote à main levée

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: 95

4.2 Prévisionnel 2015

Le Trésorier présente le budget prévisionnel :

PRODUITS escomptés 140 adhérents	1680,00€
---	-----------------

CHARGES	1650,00€
----------------	-----------------

- Pot de l'amitié	550,00€
- Fournitures de bureau	200,00€
- Affranchissement	150,00€
- Imprimerie/Photos	250,00€
- Site internet	100,00€
- Assurance	150,00€
- Dépense exceptionnelle	250,00€

Il est soumis au vote des adhérents. Il est approuvé par vote à main levée.

Contre	: 0
Abstention	: 0
Pour	: 95

4.3 Cotisation 2015

Le Trésorier propose ensuite, par vote à main levée et conformément à l'avis du Conseil d'Administration que la cotisation 2015 soit maintenue à 12 euros

Contre	: 0
Abstention	: 1
Pour	: 94

5 - PROPOSITIONS de l'AG SUR LES ACTIONS FUTURES

Jacques GUIBLAIS insiste pour que la descente 37 soit de nouveau ouverte, souhait partagé par les adhérents. Mme DAMY nous dit que la descente 36 a été ouverte quand le parc Eden Roc a été loti. La descente 36 a coupé la dune en deux. L'hiver la dune se reforme car le sable remonte. Mme DAMY pense qu'il serait préférable de fermer la descente 36, au lieu de la 37.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

6 - QUESTIONS DIVERSES

Gilles GOBLET explique le problème qui se pose devant la maison « LA HORDE ». Le propriétaire refuse de participer au financement d'une nouvelle protection acceptée par la Commune, et le préfet n'accepte plus de protection pieux-paille.

La question des obligations et de la réglementation concernant les descentes de plage, et des accès adaptés aux handicapés est soulevée.

Les discussions concernant l'achat de la dune Steinberg par la mairie sont en bonne voie. Il faut attendre la publication du PPRL, en fin d'année, pour fixer le prix du terrain.

7 - ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est renouvelé par tiers chaque année, conformément aux statuts.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration cette année sont :

Pascale COUTURIER
Renée FRIN
Gilles GOBLET
Danièle MARTINEAU
Michel MONTALETANG

Les administrateurs sortants ont renouvelé leur candidature. Aucun autre candidat ne s'est manifesté. Ils ont adressé à la secrétaire leur candidature par courrier 48 heures avant l'élection, comme l'exigent les statuts de l'association. Les candidats se présentent devant l'Assemblée.

Il est procédé au vote à bulletin secret :

- Nombre de présents et/ou représentés : 95 émargements
- Nombre de votants : 93
- Nombre de bulletins nuls : 1

Ont obtenu dans l'ordre de présentation du bulletin de vote :

- Renée FRIN : 92
- Danièle MARTINEAU : 92
- Gilles GOBLET : 92
- Michel MONTALETANG : 92
- Pascale COUTURIER : 91

Sont donc élus administrateurs de l'Association du Parc du Rocher :

Renée FRIN, Danièle MARTINEAU, Gilles GOBLET, Michel MONTALETANG, Pascale COUTURIER

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Afin de remercier Raymond PILET pour ses années de présidence, le conseil d'administration lui remet une photographie panoramique d'une célèbre vague des Conches. Un bouquet de fleurs est également remis à son épouse pour son hospitalité lors des Assemblées Générales.

8 - DEBAT AVEC LES REPRESENTANTS DE LA MAIRIE

Les coprésidents et l'Assemblée accueillent Monsieur Serge KUBRYK, maire, et Monsieur Jacques GAUTIER, 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à s'exprimer.

Mme DUDZIAC remercie la municipalité d'être à l'écoute de notre parc. Elle pose la question de la fermeture de la descente 37, son accessibilité aux personnes handicapées, et de sa remise en état.

Monsieur le Maire répond qu'il faut les autorisations de la DDTM pour effectuer les travaux. Une étude d'impact est en cours, des renseignements complémentaires doivent lui être adressés avant de connaître l'avenir de cette descente.

Un adhérent habitant au n°3 de la 7^{ème} avenue renouvelle sa demande pour obtenir un puisard. La demande est prise en compte, les services techniques feront le nécessaire cet hiver.

M. OLIVIER évoque la sortie très dangereuse de la 3^{ème} avenue sur le boulevard des Vendéens. Les vélos arrivant de chaque côté sur la piste cyclable risquent de se faire renverser, compte tenu du manque de visibilité : la solution proposée est la pose de miroirs.

Danièle MARTINEAU signale que la « route des plages » le long du parking de La Grière est pleine de trous... à voir avec les services techniques.

Les cyclistes qui empruntent la piste cyclable le long de la voie rapide, au niveau d'un pont, signalent des planches apparentes dangereuses. Monsieur le Maire informe que cette route dépend du Conseil général.

Le ramassage des petits containers de déchets ménagers bleus et verts se poursuit pour l'instant, néanmoins il est nécessaire et souhaitable de se rendre aux services techniques qui disposent de 10 000 grands bacs à roulettes en stock.

Michel MONTALETANG demande des précisions sur le PPRL et le PLU concernant les zones rouges.

M le Maire nous informe qu'il a refusé le PPRL, mais qu'il aura néanmoins vocation à s'appliquer. Les maisons classées en zones rouges ne pourront plus être modifiées. Si ces maisons étaient détruites par la mer, elles ne pourraient plus être reconstruites. Si elles étaient détruites par le feu, leur reconstruction pourrait se faire à l'identique.

Le PPRL aura une influence sur le PLU. La publication du PLU rendra le POS caduque.

L'altimétrie peut être consultée à la mairie jusqu'au 20 août.

Le préfet veut qu'on laisse faire la nature, pour l'instant il n'y a pas de solution proposée pour les protections des dunes.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER

Monsieur KUBRYK nous indique que le terrain Steinberg a été évalué à 9 000€ par le Service des Domaines. Si la municipalité achète le terrain des protections pourraient être réalisées.

M Le maire fait le point sur les parkings payants, réalisés dans le but de faire « rentrer de l'argent », plutôt que d'augmenter les impôts locaux pour compenser la baisse de la dotation de l'état. Les parkings ont été vandalisés, et des caméras de surveillance ont été mise en place.

Le tarif est de 20 centimes du ¼ d'heure et gratuit de 8h à 11h du matin et de 20h à 24h. De ce fait il n'y aura plus de véhicules "ventouses". Les habitants des communes environnantes ne payaient pas d'impôts sur la commune de La Tranche, et profitaient de toutes les structures. Il est donc "normal" qu'ils participent.

La ville a acheté un terrain de 5 hectares à l'entrée de La Tranche, près de M. BRICOLAGE pour aménager un grand parking qui pourra servir gratuitement aux « extérieurs ». Les utilisateurs profiteront du FUN BUS pour accéder aux plages (opérationnel la saison prochaine).

Dans la zone de parking payant un abonnement existe pour les tranchais à 25€ par mois.

L'hiver la commune compte 800 véhicules et 30 000 l'été.

Gilles GOBLET demande la position de la mairie au sujet de la coupe des arbres dans les parcs:

- La mairie a établi un plan sur 5 ans pour le nettoyage des massifs sur les terrains en bord de mer, les services techniques nettoient et enlèvent les vieux arbres. Mais certaines personnes coupent même des arbres qui ne sont pas sur leur terrain.
- Les particuliers doivent faire une demande justifiée à la mairie pour chaque coupe d'arbre, et ensuite il est obligatoire de replanter l'équivalent.

Mme MARTI, qui habite sur la dune, renouvelle son inquiétude de voir ses voisins arracher les herbes de dune sur leur terrain. Monsieur le maire lui indique que c'est un domaine privé. La mairie ne peut que les inciter à ne pas le faire.

Raymond PILET demande si la consultation du PPRL est possible sur internet. M le maire lui signale qu'à partir du lundi 3 août le PPRL pourra être consulté à travers le site de la mairie, et sera imprimable sur celui de la préfecture. Le Plan de Prévention des Risques Littoraux sera officialisé à la fin 2015.

Un adhérent questionne le maire sur le ponton d'accostage: la réalisation est-elle définitive ? M le Maire précise qu'il y a encore quelques ajustements à faire pour l'année prochaine, comme le réglage de la main courante, et l'ajout de paires-battages en protection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Fait à La Tranche sur mer le : 21 août 2015

Jacques GUIBLAIS
Coprésident